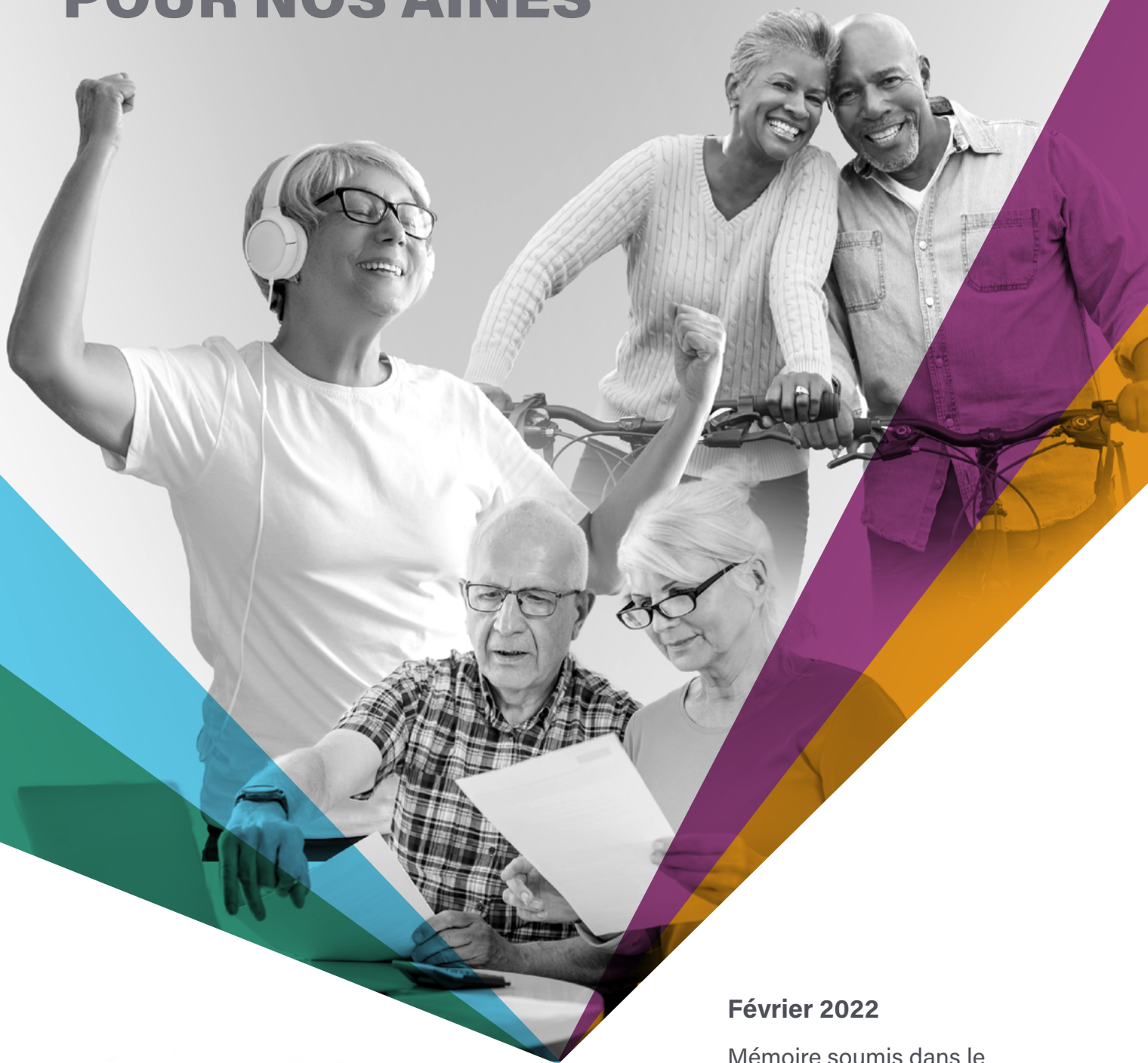


FINANCER LE CHANGEMENT POUR NOS AÎNÉS



Février 2022

Mémoire soumis dans le
cadre des consultations
prébudgétaires 2022 du
gouvernement du Québec



PRÉSENTATION

L'AQDR est une organisation nationale, démocratique, libre et non partisane regroupant les aînés de tous âges. Ouverte et inclusive, l'AQDR est vouée à la défense, la protection et la promotion des droits des personnes aînées. Elle croit en la nécessité d'une éthique propre à nourrir sa pensée et ses actions, afin que des valeurs morales comme la recherche du bien commun, le respect et la dignité la guident constamment.

L'AQDR place l'humain, ses droits et ses libertés intrinsèques au premier rang de ses préoccupations. Parmi les valeurs que promeut l'AQDR se retrouvent l'établissement de rapports sociaux fondés sur la justice, la liberté, l'autonomie et l'intégrité physique et psychologique de la personne. Ces valeurs représentent les conditions nécessaires au respect et à la dignité de la personne.

L'AQDR adhère à la Déclaration universelle des droits de l'homme, à la Charte des droits et libertés de la personne et à la Charte canadienne des droits. L'AQDR s'en inspire pour réprover et combattre toute discrimination basée sur la race, le sexe, la religion, l'âge, l'orientation sexuelle et les opinions politiques. Elle condamne toute autre forme de discrimination identifiée dans cette Déclaration et ces Chartes. Elle porte aussi une attention toute particulière au droit d'association, un déterminant de la solidarité humaine.

Forte de ses **26 500 membres**, l'Association se distingue par son implication au Québec grâce au travail de ses 40 sections dynamiques et dévouées à la cause.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|------|
| □ INTRODUCTION | p. 4 |
| □ RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS | p. 5 |
| ■ SANTÉ : Financer le virage ambulatoire | p. 6 |
| ■ LOGEMENT : Accélérer la construction de logements abordables dédiés aux aînés | p. 8 |
| ■ TRANSPORT : Offrir la mobilité aux aînés | p.10 |
| ■ REVENU : Le revenu viable, point de mire de l'avenir | p.12 |
| □ CONCLUSION | p.14 |

INTRODUCTION

Changer les structures, changer les façons de penser, changer les gens.

Si la pandémie nous a appris une chose depuis maintenant 23 mois, c'est que de nombreux changements sont nécessaires dans la société québécoise, particulièrement dans le domaine du traitement que nous réservons à nos aînés.

Mais tout changement demande des ressources et des moyens. En bout de ligne, si les changements ne sont pas financés, ils ne se matérialiseront jamais.

Avec ce document, notre objectif est d'abord et avant tout de mettre de l'avant des changements concrets sur lesquels le ministère des Finances peut agir, maintenant.

Ensuite, nous souhaitons démontrer que le leadership dans le changement des conditions de vie des aînés peut prendre plusieurs formes et que le ministère des Finances peut jouer un rôle dans ce processus complexe, certes, mais également nécessaire et urgent.

Ce mémoire est divisé en quatre thèmes ciblés sur lesquels on peut agir, maintenant : la **SANTÉ**, le **LOGEMENT**, le **TRANSPORT** et le **REVENU**.

C'est donc avec un grand sentiment de responsabilité que l'AQDR soumet ce document au ministère des Finances dans le cadre des consultations prébudgétaires 2022 du gouvernement du Québec. Nous tenons à remercier toute l'équipe pour cette opportunité et souhaitons que notre contribution au débat soit entendue à sa juste valeur, pour les aînés du Québec.

TABLEAU RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

SANTÉ

- ✓ Financer et créer en marge du système de la santé actuel un véritable réseau de première ligne basé sur les soins à domicile pour, à terme, diminuer la demande de soins dans le réseau traditionnel, créer des économies et sortir de l'hospitalocentrisme.

LOGEMENT

- ✓ Bonifier l'Allocation-logement immédiatement à un niveau de 200\$ par mois pour les aînés en situation de vulnérabilité;
- ✓ Accélérer la création de 15 000 nouveaux logements sociaux et abordables, adaptés pour la clientèle aînée du Québec;
- ✓ Maintenir et étendre le programme Accès-Logis pour consolider la part de logements publics dans le parc immobilier abordable dédié aux aînés du Québec;
- ✓ Entamer une refonte du crédit d'impôt pour le maintien à domicile en le transformant en allocation forfaitaire pour simplifier l'accessibilité à ces montants aux personnes vivant dans une maison, un condo ou un appartement.

TRANSPORT

- ✓ Créer un programme distinct de financement des sociétés de transport estimant les coûts et remboursant 100% des droits d'accès pour les personnes de 65 ans et plus, rendant le transport en commun totalement gratuit pour cette clientèle, et ce, sans impact financier sur les villes et les sociétés de transport.

REVENU

- ✓ Établir un objectif de revenu viable pour les aînés à 28 000\$, modulable selon la région et révisable à chaque année, sur lequel le gouvernement se basera pour établir ses politiques d'aide financière aux aînés;
- ✓ Augmenter la RRQ d'au moins 10% et assurer une synergie avec les prestations fédérales pour ne pas pénaliser les aînés qui reçoivent la SV et le SRG;
- ✓ Transformer certains crédits d'impôt non remboursables en crédits d'impôt remboursables pour les aînés de 65 ans et plus les plus vulnérables et dont le revenu annuel est de moins que le revenu viable.

SANTÉ

✓ FINANCER LE VIRAGE AMBULATOIRE

La **SANTÉ** constitue non seulement le poste budgétaire le plus important du gouvernement, mais est également la priorité des citoyens et des citoyennes lorsqu'on les questionne sur le sujet. C'est encore plus vrai concernant les aînés du Québec.

Malheureusement, ces dernières années, les aînés ont eu le sentiment de ne pas toujours avoir été entendus concernant leurs besoins. Or, nous savons qu'une personne sur quatre aura plus de 65 ans en 2031¹ et que le fardeau fiscal qui devra être porté par les travailleuses et travailleurs du Québec ira en grandissant. Il faut donc opérer un virage ambulatoire le plus rapidement possible, avant que nous ne soyons au pied du mur.

¹ Institut national de santé publique du Québec, <https://inspq.qc.ca/le-vieillissement-au-quebec>.

² Institut du Québec, Soins à domicile : Le statu quo ne sera plus possible, août 2021, p. 35.

³ Ibid., p. 42.

Donner un coup de barre dans les soins à domicile

En 2020, au Québec, on estime que les dépenses de santé dédiées aux soins à domicile correspondent à environ 10,1% du total des dépenses en santé². En se basant sur les données de la Chaire de recherche sur les enjeux économiques intergénérationnels, l'Institut du Québec estime dans le même rapport que cette part devrait grimper à seulement 13,1% d'ici 2040.

Comparativement aux autres pays de l'OCDE, le Canada et le Québec offrent environ trois fois moins de soins à domicile en termes de part de budget que les autres pays développés³.

Ces données montrent qu'un coup de barre majeur est nécessaire. Elles montrent aussi que les changements de paradigme de soins dans un réseau aussi massif que celui de la santé ne s'opèrent pas facilement, puisque la marche est haute. Nous parlons ici d'un changement de priorités et d'accent, ce qui nécessitera des réorganisations et des réattributions de fonds majeures.

C'est pourquoi l'AQDR propose que le ministère des Finances travaille conjointement avec le ministère de la Santé afin de donner ce coup de barre en allouant des ressources financières immédiatement dédiées à la construction d'un véritable réseau de soins à domicile.

Une enveloppe substantielle permettrait de générer une meilleure offre de service et induirait ainsi des économies dans le réseau de la santé « traditionnel ». Ces économies ne seraient donc pas le fait de coupures administratives, mais plutôt générées organiquement grâce à l'émergence parallèle de biens de substitutions en santé, soit les soins à domicile en remplacement des soins à l'hôpital.

Conclusion

Opérer un changement de cap majeur ne se fera pas en demandant au réseau de la santé d'allouer progressivement ses ressources aux soins à domicile. Il faudra créer en parallèle un réseau de soins à domicile pour que les citoyens aient de moins en moins besoin d'aller à l'hôpital pour des soins de santé.

RECOMMANDATION

- ✓ Financer et créer en marge du système de la santé actuel un véritable réseau de première ligne basé sur les soins à domicile pour, à terme, diminuer la demande de soins dans le réseau traditionnel, créer des économies et sortir de l'hospitalocentrisme.

LOGEMENT



ACCÉLÉRER LA CONSTRUCTION
DE LOGEMENTS ABORDABLES
DÉDIÉS AUX ÂÎNÉS

Le **LOGEMENT** est la principale dépense des ménages québécois (20 200\$ en 2019⁴) et cela est d'autant plus vrai pour les aînés vivant seuls ou en couple. De nombreux crédits et allocations existent pour aider les aînés avec les frais qu'ils doivent supporter, mais une réalité demeure : pour les plus vulnérables, c'est insuffisant.

Il existe notamment une pénurie de divers types de logements publics et privés adéquats pour les personnes aînées. Les petits logements abordables et sécuritaires pour les femmes à faible revenu, les logements adaptés pour les personnes à mobilité réduite et les logements intergénérationnels sont une rareté. C'est aussi le cas des logements sociaux, soit les habitations à loyer modique (HLM), les coopératives d'habitation (COOP) et les organismes sans but lucratif (OSBL). En raison du manque de logements convenables, certaines personnes aînées doivent quitter leur milieu pour y avoir accès. Elles risquent alors de se sentir déracinées, ce qui peut mener à de la solitude, de l'isolement et à une réduction importante de leur qualité de vie.

RECOMMANDATIONS

- ✓ Bonifier l'Allocation-logement immédiatement à un niveau de 200\$ par mois pour les aînés en situation de vulnérabilité;
- ✓ Accélérer la création de 15 000 nouveaux logements sociaux et abordables, adaptés pour la clientèle aînée du Québec;
- ✓ Maintenir et étendre le programme Accès-Logis pour consolider la part de logements publics dans le parc immobilier abordable dédié aux aînés du Québec;
- ✓ Entamer une refonte du crédit d'impôt pour le maintien à domicile en le transformant en allocation forfaitaire pour simplifier l'accessibilité à ces montants aux personnes vivant dans une maison, un condo ou un appartement.

⁴ Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages 2019, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/210122/dq210122b-fra.htm>.

TRANSPORT



OFFRIR LA MOBILITÉ AUX ÂÎNÉS

Le **TRANSPORT** collectif est essentiel pour les personnes âgées n'ayant pas d'automobile. Celui-ci regroupe tous les modes de transport en commun tels que l'autobus, le métro, le tramway et d'autres modes de transport spécialisés comme le taxibus en région et le transport adapté pour personnes à mobilité réduite. Il permet aux personnes âgées d'accéder aux services de base (épicerie, pharmacie, hôpitaux, etc.) et de visiter des proches. De ce fait, ce type de transport favorise leur participation sociale et augmente leur niveau d'autonomie.

Or, le coût du transport collectif est parfois trop élevé pour les moyens financiers limités de certaines personnes âgées. La tarification du transport collectif pour les personnes âgées de 65 ans et plus varie grandement d'une région à l'autre. En réduire significativement le coût le rendrait assurément plus accessible aux personnes âgées.

RECOMMANDATIONS

- ✓ Créer un programme distinct de financement des sociétés de transport estimant les coûts et remboursant 100% des droits d'accès pour les personnes de 65 ans et plus, rendant le transport en commun totalement gratuit pour cette clientèle, et ce, sans impact financier sur les villes et les sociétés de transport.

REVENU



LE REVENU VIABLE,
POINT DE MIRE DE L'AVENIR

En avril 2021, l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) a publié une étude sur le **REVENU** viable pour les ménages du Québec. En fonction de la région de résidence, l'IRIS a établi le revenu viable pour une personne vivant seule entre 24 433\$ et 32 607\$. C'est loin de ce que gagnent beaucoup d'aînés qui ne bénéficient que de la Sécurité de la vieillesse (SV) et du Supplément de revenu garanti (SRG), deux prestations fédérales.

Le gouvernement du Québec a par contre en main plusieurs outils pour améliorer la situation financière des aînés vulnérables. On parle entre autres de la Régie des rentes du Québec et des nombreux crédits d'impôt offerts aux aînés.

Par contre, plusieurs d'entre eux se butent, d'une part, à une synergie déficiente entre les différentes prestations fédérales et provinciales, la hausse de l'une cannalisant l'autre.

D'autre part, les crédits d'impôt sont majoritairement non remboursables, ce qui ne contribue pas à aider les aînés ne disposant pas de revenus suffisants ou de payant pas d'impôts.

RECOMMANDATIONS

- ✓ Établir un objectif de revenu viable pour les aînés à 28 000\$, modulable selon la région et révisable à chaque année, sur lequel le gouvernement se basera pour établir ses politiques d'aide financière aux aînés;
- ✓ Augmenter la RRQ d'au moins 10% et assurer une synergie avec les prestations fédérales pour ne pas pénaliser les aînés qui reçoivent la SV et le SRG;
- ✓ Transformer certains crédits d'impôt non remboursables en crédits d'impôt remboursables pour les aînés de 65 ans et plus les plus vulnérables et dont le revenu annuel est de moins que le revenu viable.

CONCLUSION

Améliorer les conditions de vie des aînés grâce à des politiques financières et fiscales est possible dès aujourd'hui.

Avec les impacts de la pandémie sur nos aînés, une fenêtre d'opportunité s'est ouverte pour le gouvernement. La route sera longue et compliquée, mais la conjoncture actuelle favorable est idéale pour opérer un coup de barre majeur dans les quatre secteurs ciblés : la santé, le logement, le transport et le revenu.

L'AQDR souhaite d'ailleurs contribuer au débat public sur ces aspects et a récemment donné trois mandats de recherche à l'Observatoire québécois des inégalités pour étudier la question du revenu viable, des aînés vulnérables et des crédits d'impôt. De plus, un quatrième mandat de recherche a été donné à l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques pour travailler sur la création d'un Indice de retraite universel. Les rapports ainsi produits pourront contribuer à étoffer les données sur la situation des aînés au Québec.

Néanmoins, en adoptant des mesures dès le prochain budget, le ministère des Finances a l'occasion d'assumer du leadership dans la transition vers une société plus attentive et respectueuse de ses aînés.

Ne laissons pas passer cette chance de faire
un premier pas vers un **avenir plus juste et
équitable envers nos aînés !**





1090, rue de l'Église,
bureau 204
Verdun (Québec)
H4G 2N5

514-935-1551
info@aqdr.org